

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur François DEMANGEOT, Vice-Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 29 novembre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	BELARD Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	SM du Delta de l'Aude	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
MAGRO Christian	SM Aude Centre		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	CASATO Didier (SB Berre et Rieu)	représenté par	DIAZ Michel
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	MENASSI Eric (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Résiliation du marché public : « MARCHE DE PRESTATION DE CONSEIL DEFINITION DE STRATEGIE CONCEPTION D'EVENTEMENTIELS DE PROGRAMMES DE FORMATION CREATION DE SUPPORTS POUR LA SENSIBILISATION-COMMUNICATION DU SMMAR ET SYNDICATS

Rappel du marché :

Intitulé du marché : MP21-SMMAR-05 : MARCHE DE PRESTATION DE CONSEIL DEFINITION DE STRATEGIE CONCEPTION D'EVENTEMENTIELS DE PROGRAMMES DE FORMATION CREATION DE SUPPORTS POUR LA SENSIBILISATION-COMMUNICATION DU SMMAR ET SYNDICATS.

Lieu de prestation du service : SMMAR– 11000 CARCASSONNE ET SYNDICATS ADHERENTS

Objectif :

- l'élaboration d'une stratégie de communication.
- une prestation de conseils ponctuels en matière de communication/sensibilisation
- la conception, réalisation et le suivi de réalisation des actions de communication notamment préconisés dans ladite stratégie
- la conception et la réalisation, de plusieurs outils complémentaires, de programmes de formation, d'évènementiels à la demande du SMMAR ou des syndicats
- la conception et l'animation de temps de concertation/bilan

Type de marché : Services

8 lots : 1 lot par syndicat SMMAR, SMAH HVA, SIAH FRESQUEL, SMAC, SMDA, ORBIEU JOURRES, BERRE et RIEU, CORBIERES MARITIMES.

Délai d'exécution prévu : 48 mois

Mode de passation :

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code.

Lancement de la procédure : 21/05/2021

Date de la publication : 21/05/2021

Date limite de remise des offres : 23/06/2021

Critères d'attributions :

- Valeur technique 70 %
- Prix 30 %

Candidatures reçues : 2

- MAYANE
- ETHICS

Le marché a été attribué au groupement ETHICS/Verri

Décision de résiliation :

Conformément au CCAG Fournitures Courantes et Services 2009 chapitre 6 : résiliation article 32 résiliation pour faute du titulaire.

Conformément au CCAG Fournitures Courantes et Services 2009 chapitre 1^{er} article 3-4
Conformément au CCAP ARTICLE 26 : cas de résiliation

Conformément aux articles précités, le pouvoir adjudicateur représenté par Eric MÉNASSI désigné coordonnateur du groupement décide de résilier l'accord-cadre, à compter du 7 décembre 2023, pour les fautes suivantes :

- Non-respect de la notification sans délai au pouvoir adjudicateur des modification survenues en cours d'exécution et qui se rapportent aux personnes ayant le pouvoir d'engager.
- Non-respect des délais de réalisation.
- Non-respect total ou partiel de la commande.

La résiliation n'est pas prononcée aux frais et risques du titulaire.

La CAO en date du **17/11/2023 a émis un avis favorable** à la décision de résiliation de ce marché.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

AUTORISE la résiliation du marché « Marche de prestation de conseil définition de stratégie conception d'évènementiels de programmes de formation création de supports pour la sensibilisation-communication du SMMAR et syndicats » attribué initialement au groupement ETHICS/Verri

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*



François DEMANGEOT
Vice-Président du SMMAR

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'François Demangeot', written over a horizontal line.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

publié le 15/12/2023